

matière d'usure. Comme une araignée dans sa toile pour qui le temps ne compte pas, il attend d'être le détenteur d'un volume suffisant de créances pour délivrer le seigneur de la Roche des énormes dettes sous lesquelles il croule et finir par acheter la seigneurie de Juliéna s en n'ayant à débours er en numéraires que 26 000 livres ! Pour atténuer le gouffre financier et permettre la remise à plat de la situation financière, il avait fallu auparavant mettre à contribution Guillaume Charrier, l'abbé de Quimperlé et son domaine de Rizière avec ses cuves, pressoirs et bestiaux pour un total de 22 000 livres !

Grâce à cet acte établi à Lyon l'après-midi du 21 septembre dans l'hôtel de l'archevêque Claude de Saint Georges¹, en présence de l'Intendant² et du président de la Tourette³, Georges Antoine⁴ apure une dette de 106 000 livres ! En sortant en tout et pour tout 26 000 livres de sa bourse, Claude Janin devient le propriétaire de la terre, seigneurie et greffes de Juliéna s et Vaux pour en jouir en toute justice haute, moyenne et basse, avec les droits honorifiques et la rente noble en dépendant ainsi que tous les autres droits généralement quelconques sans aucune exception. Il faudra revenir sur ce personnage à l'âpreté au gain légendaire qui saura utiliser la manière forte pour se faire combler de tous les droits honorifiques auxquels sa dignité lui permet désormais de prétendre.

Plusieurs remarques peuvent être faites à propos des ces revers financiers. Les moyens en numéraire accordés par Georges Antoine à ces acquisitions dès sa majorité n'étaient pas consolidés par des actifs solides, c'est une évidence puisque ces événements nous apprennent qu'elles ont été réalisées à crédit. A l'origine de ces déboires pécuniaires, peut-on invoquer les dommages collatéraux du gel de 1709 ? En faisant éclater les ceps de vigne, les températures excessivement basses leur ont concédé pour ultime destinée celle de combustible mettant ainsi à bas pour quelques années l'économie de notre région et par voie de conséquence celle de la Roche, en grande partie assujettie aux revenus viticoles. Par ailleurs, le prix du vin ayant terriblement baissé à cause de la baisse du pouvoir d'achat a contribué à la baisse de revenus.

Les choses s'améliorent elles par la suite ? Pas sensiblement si l'on en croit les actes qui nous montrent notre comparse récupérer en catastrophe

1 Appelé au siège primatial rhodanien le 9 septembre 1693 jusqu'à sa mort le 9 juin 1714. A ce titre, il est comte de Lyon, Primat de France.

2 Antoine François Méliand, intendant à Lyon depuis le 27 mars 1710 jusqu'en 1718.

3 Jacques Claude Claret (1656-1741), seigneur de la Tourette, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon et président à la Cour des Monnaies.

4 De nombreux amis étaient présents à la signature de l'acte, assurant ainsi la publicité des déboires du président Charrier !

des créances auprès de ses amis pour abonder un passif qui semble insondable. En 1717, Georges Antoine réclame un remboursement anticipé de trois mille livres à Françoise Chanorrier qui se trouvant démunie se satisfait de voir transporter sa dette sur sa cousine ! Cependant, le remboursement à échéance en 1720 du prêt de 1050 livres consenti à Eustache Denuelle vient étayer la thèse inverse !

Pour n'éluder aucune piste, on peut imaginer que répondant aux sirènes d'une fortune rapide, notre héros ait récupéré ces sommes pour les placer dans le système Law⁵, en achetant sur le marché boursier des actions de la Compagnie des Indes basé à Paris rue Quincampoix. Difficile à démontrer ! Mais si par hasard, il l'a fait, il a pu comme beaucoup, gagner très gros car lors de la fièvre spéculatrice de cette expérience boursière avant-gardiste, d'énormes fortunes se sont établies rapidement allant jusqu'à abattre pour un temps les barrières sociales ! Ceci à la condition expresse qu'il ait réalisé ses actifs avant l'effondrement du système !

Robert BRIDET

5 En 1715, à la mort de Louis XIV, la dette de la France est estimée à deux milliards de livres. Le Régent fait appel à John Law, un banquier écossais, pour rétablir les finances du royaume. On remplace l'or par le papier monnaie et on met en place la Compagnie des Indes qui rencontre un succès fulgurant jusqu'à ce qu'en 1720 le système se grippe et s'effondre en quelques mois lorsque de gros actionnaires réclament le remboursement de leurs actions en monnaie métallique.